

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **65 (1939)**

Heft 16

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: D. BONNARD, ingénieur, 80, Avenue de France, LAUSANNE.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm :

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Fermage des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE: *Concours pour la construction des maisons destinées au logement du personnel de l'usine du Verbois. — Concours pour les façades de l'usine du Verbois. — Remarques à propos des concours pour la construction des maisons destinées au logement du personnel de l'usine du Verbois et pour les façades de l'usine du Verbois. — Société suisse des ingénieurs et des architectes. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne: Doctorat ès sciences techniques. — Diplômes. — CARNET DES CONCOURS: Concours pour l'étude de nouveaux abattoirs à Lausanne. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.*

Concours pour la construction des maisons destinées au logement du personnel de l'usine du Verbois.

Le programme de ce concours portait sur l'étude d'un groupement rationnel des habitations du personnel de l'usine du Verbois sur une parcelle de la commune de Russin, à proximité de la nouvelle voie d'accès de l'usine¹.

On prévoyait de construire 2 maisons isolées pour le chef de l'usine et pour son remplaçant, 12 logements de 4 et 5 pièces (cuisine comprise). Les logements pouvaient être construits dans des maisons juxtaposées. Diverses annexes étaient en outre demandées par le programme qui précisait les superficies de terrain devant être assignées à chaque logement.

L'architecture devait être traitée simplement et s'adapter au site.

Le concours était ouvert aux architectes genevois ou suisses domiciliés à Genève avant le 1^{er} janvier 1933;

aux dessinateurs-architectes suisses porteurs du diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève;

aux techniciens suisses diplômés de la section « Construction » de l'Ecole des Arts et Métiers de Genève,

ainsi qu'aux architectes de nationalité genevoise domiciliés hors du canton.

Le Conseil d'administration des Services industriels mettait à la disposition du jury une somme de 6000 fr. à répartir en 3 à 5 prix, le jury pouvant éventuellement proposer l'achat de un ou deux projets présentant une solution intéressante mais qui n'auraient pas les qualités requises pour être primés.

Dans la règle, l'auteur du projet classé en 1^{er} rang et recommandé pour l'exécution par le jury, serait chargé de l'établissement des plans définitifs et de la direction des travaux de construction de ces logements.

Toutefois, le Conseil d'administration des Services industriels se réservait pleine et entière liberté à ce sujet. Si l'exécution n'était pas confiée à celui auquel le 1^{er} prix avec recommandation d'exécution serait attribué, une indemnité égale au 50 % du prix lui serait allouée en surplus.

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de MM. Frantz Fulpius, architecte, président, William Hæussler, John Torcapel, Arnold Hächel, architectes, Jean Boissonnas, président du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, Emile Unger, conseiller administratif de la Ville de Genève, Louis Dufour, maire de Russin, s'est réuni les 2 et 3 mars 1939, au Palais des Congrès, en présence de M. le Conseiller d'Etat Casaï, qui assiste de droit aux séances, avec voix consultative.

Il avait à examiner 38 projets.

Après un examen individuel des projets eut lieu l'élimination au premier tour de 2 projets dont la conception et les qualités étaient nettement insuffisantes.

Au deuxième tour furent écartés 8 projets présentant, à côté de certaines qualités, des lacunes importantes.

Ces projets ont été jugés sous les divers points de vue suivants :

Groupement dans le site; possibilité d'accès; orientation et groupement des habitations; situation respective des logements des directeurs et ouvriers; plan des habitations; utilisation des jardins; caractère architectural.

Au troisième et au quatrième tour furent encore éliminés 19 projets qui, malgré de réelles qualités, présentaient des fautes graves par rapport à un ou plusieurs des points ci-dessus.

(Suite du texte page 213)

¹ Nous signalons aux lecteurs du *Bulletin technique* que le n° 13, du 1^{er} juillet 1939, reproduit, à la page 170, le plan d'ensemble de la région, où le terrain, objet de ce concours, se devine à gauche en haut (Réd.)